

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de la commune d'Alignan-du-Vent,
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu les articles L 2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
En raison du marché de Noël du samedi 12 décembre 2020 de 7 heures 30 à 18 heures, Rue Pierre Vidal et Plan de la Croix,
Vu que des accidents et encombrements pourraient se produire dans certaines voies si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés.

ARRÊTE

Article 1:

La circulation et le stationnement sont rigoureusement interdits rue Pierre Vidal et Plan de la Croix, le samedi 12 décembre 2020 de 7 heures 30 à 18 heures en raison du marché de Noël.

Des barrières seront mises en place pour matérialiser l'interdiction de circuler et de stationner.

Article 2:

Madame la secrétaire de Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pézenas, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Alignan-du-Vent
Le 10 décembre 2020

Publié le 10 décembre 2020

Le Maire

Christophe PASTOR



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.